

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

P. RICARD

## Chronique des banques et marchés monétaires

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 76 (1935), p. 205-211

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1935\\_\\_76\\_\\_205\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1935__76__205_0)

© Société de statistique de Paris, 1935, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

### III

## CHRONIQUE DES BANQUES ET MARCHÉS MONÉTAIRES

### *La législation sur l'or aux États-Unis.*

Durant l'été de l'année 1934, à la suite de l'effondrement financier des pays de l'Europe Centrale, tous les efforts faits depuis 1925 en vue d'établir, dans le monde entier, un régime monétaire stable, ont été remis en question. Après la livre sterling, plus de quarante monnaies, y compris finalement le dollar, ont été soumises à un régime d'instabilité du change et de dépréciation progressive de leur valeur en or.

Jusqu'à présent, seuls les États-Unis ont paru vouloir rétablir, au moins provisoirement, une base stable pour leur monnaie suivant les dispositions du « Gold Reserve Act 1934 ». Le 15 janvier 1934, dans un message au Congrès, le Président Roosevelt, faisant usage de la faculté que lui avait accordée le Parlement par l'Act du 18 avril 1933, a proposé de stabiliser provisoirement le dollar au-dessous de son ancienne parité. Le projet, voté le 30 janvier, fut mis en application le 1<sup>er</sup> février.

Aux termes du Gold Reverse Act, la propriété de l'ensemble du stock d'or monétaire des États-Unis, monnaies et lingots d'or des Banques de Réserve Fédérale inclus, a été dévolue au Gouvernement et toutes les réserves de métal ont été concentrées dans les caisses du Trésor fédéral. L'encaisse de la Réserve Fédérale a été échangée contre des certificats d'or qui sont devenus de simples récépissés de dépôt de métal au Trésor, et ne doivent plus circuler dans les banques privées et dans le public.

A la limite maximum de dévalorisation du dollar, fixée par l'amendement Thomas d'avril 1933 à 50 % de la valeur antérieure, soit \$ 41,34 pour une once d'or, la nouvelle loi a ajouté une limite minimum de 60 %, soit \$ 34,45 pour une once d'or.

Le bénéfice résultant de la réévaluation du métal jaune détenu sur le territoire des États-Unis a été versé au Trésor Fédéral. Le secrétaire du Trésor a été autorisé à utiliser le fonds de stabilisation pour traiter directement toutes opérations sur or et devises étrangères en vue de maintenir le cours du dollar.

Le décret présidentiel du 31 janvier 1934 a fixé le poids du dollar-or à 15 5/21 grains à 9/10 de fin, soit 59,06 % de l'ancien poids (25 8/10 grains à 9/10 de fin). Il a été décidé en outre qu'à partir du 1<sup>er</sup> février, le Trésor achèterait tout l'or remis à l'Hôtel des Monnaies des États-Unis ou aux bureaux d'essai de New-York et de Seattle au prix de \$ 35 l'once de fin, moins les frais ordinaires de monnayage et une commission de 1/4 % pour frais de manutention.

Ainsi, moins de dix mois après avoir abandonné volontairement l'étalon or (19 avril 1933) les États-Unis revenaient en fait à un nouveau système de gold bullion standard comportant la nationalisation du métal et sa libre circulation seulement à l'occasion des règlements extérieurs.

Le 31 janv. 1934, le stock d'or des États-Unis était estimé à environ \$4.029.000.000, à l'ancienne valeur du dollar, soit \$ 6.800.000.000 à la nouvelle parité. Le bénéfice revenant au Trésor en vertu des stipulations du gold Reserve Act s'est donc élevé à \$ 2.771.000.000 dont \$ 2 milliards ont été mis de côté pour constituer un fonds de stabilisation et le reste affecté aux dépenses courantes de l'État.

Bien que la mesure prise par le Gouvernement des États-Unis n'ait pas été tout à fait inattendue étant donnée la politique d'achats d'or menée par le Trésor depuis l'automne de l'année 1933, elle n'en a pas moins constitué un événement mondial d'une importance capitale. Le résultat immédiat de la fixation provisoire d'une parité métallique du dollar a été une migration massive d'or du continent vers les États-Unis d'Amérique, confirmant ce fait que la dépréciation artificielle du dollar, pour des fins d'ajustement économique, avait nettement dépassé la mesure et établi une sorte de sous-évaluation de la monnaie par rapport aux principales devises étrangères.

Au surplus, bien qu'il soit encore trop tôt pour prononcer un jugement sur des événements aussi récents, il semble que cette grande expérience de manipulation

monétaire n'ait pas donné les résultats que l'on en attendait dans le domaine de l'ajustement des prix et de l'expansion des affaires industrielles. Aussi un nouveau relèvement du prix d'achat de l'or par le Trésor des États-Unis paraît improbable actuellement, bien que la pression politique de puissants intérêts agraires et miniers puisse forcer le Président des États-Unis à porter le prix de l'or à \$ 41,34, niveau auquel il est légalement autorisé à déprécier le dollar.

\* \* \*

LE MARCHÉ DE L'OR A LONDRES

I. — *Cours de l'or par once de fin* (en sh. et d.).

1934	Plus haut	Plus bas	Moyenne
Janvier . . . . .	133.1	126.8	130. 1,42
Février . . . . .	140.0	134.9	136.11,65
Mars . . . . .	137.2	135.5 1/2	136. 5,66
Avril . . . . .	135.11	134.3	135. 1,54
Mai . . . . .	137.0 1/2	135.10	136. 3,19
Juin . . . . .	138. 2 1/2	137.1 1/2	137. 8,88
Juillet . . . . .	138.0 1/2	137.5	137.10,75
Août . . . . .	140.11 1/2	137.10	138. 7,15
Septembre . . . . .	141.7	140.3 1/2	140.10,04
Octobre . . . . .	143.3	139.6	141. 7,83
Novembre . . . . .	139.10	139.0 1/2	139. 5,46
Décembre . . . . .	141.0	139.9 1/2	140. 7,44

II. — *Importations et exportations d'or en Grande-Bretagne.*

1934	Importations	Exportations
	en onces troy	
Afrique du Sud . . . . .	8.143.184	»
Rhodésie . . . . .	1.027.055	»
Ouest Africain . . . . .	408.420	»
Colonies Britanniques d'Afrique	132.967	»
Indes anglaises . . . . .	5.906.037	514
Malaisie britannique . . . . .	138.929	»
Hong Kong . . . . .	273.219	»
Australie . . . . .	1.194.004	»
Nouvelle-Zélande . . . . .	482.177	»
Canada et Terre-Neuve . . . . .	778.294	1.464
Chine . . . . .	675.309	»
Allemagne . . . . .	3.460.868	3.233
Hollande . . . . .	1.126.193	195.470
Norvège . . . . .	212.994	»
Belgique . . . . .	188.898	577.047
France . . . . .	12.432.084	2.483.807
Suisse . . . . .	1.403.304	260.646
Roumanie . . . . .	»	499.000
Autres pays d'Europe . . . . .	91.617	161.824
États-Unis . . . . .	700.029	14.904.770
République Argentine . . . . .	322.250	»
Bolivie . . . . .	148.142	»
Amérique du Sud . . . . .	371.603	»
Amérique Centrale . . . . .	209.120	410.956
Divers . . . . .	152.160	15.744
Total 1934 . . . . .	39.979.307	19.514.475
— 1933 . . . . .	42.864.998	10.095.453
— 1932 . . . . .	27.761.369	23.832.877

L'importance des mouvements de métaux précieux entre la Grande-Bretagne et l'étranger, indique — déclarent MM. Samuel Montagu and Co — que Londres a conservé sa position de centre financier du monde. Chaque jour, un prix de l'or y est fixé d'après la parité de l'or à Paris ou à New-York.

Rien de sur le marché officiel (ce qui ne représente qu'une partie des opérations

totales) le total des transactions, en 1934, s'est élevé à £ 124.000.000 (soit une moyenne de £ 406.000 par jour ouvrable), quantité bien supérieure à celle qui se traitait avant 1914.

En outre, les chiffres relatifs aux importations et aux exportations d'or montrent que les avoirs d'or détenus à Londres ont augmenté de 20.465.000 onces, soit, aux cours actuels, l'équivalent de £ 143.000.000. Ces 20.465.000 onces ne sont pas venues grossir l'encaisse de la Banque d'Angleterre, ainsi que cela se passait précédemment, mais les avoirs du Fonds britannique d'égalisation des changes, ainsi que des Gouvernements, banques et particuliers de l'étranger.

Il est difficile de déterminer, avec certitude le montant exact des avoirs privés étrangers, mais il semble qu'ils soient voisins de £ 300.000.000.

Le fait que cette énorme quantité d'or est mise en dépôt en Grande-Bretagne est un hommage évident à la stabilité de ses institutions, c'est-à-dire à la stabilité de son Gouvernement, de son appareil bancaire, et, incidemment, de son avenir politique. Cette confiance internationale est d'autant plus remarquable que, pour le moment, la monnaie de la Grande-Bretagne n'est pas basée sur l'or.

Cependant, à plusieurs reprises, au cours de l'année dernière, les étrangers propriétaires d'or mis en dépôt à Londres se sont inquiétés d'une campagne menée par certains journaux anglais qui demandaient que, par l'intermédiaire de la Banque d'Angleterre, le Gouvernement prit des mesures pour acquérir tous les dépôts privés d'or appartenant à des étrangers ou à d'autres personnes, au prix d'achat statutaire de la Banque d'Angleterre, soit 77 s. 9 d. l'once standard.

Durant cette campagne, des articles furent publiés où l'on soutenait qu'aux termes du Currency and Bank Notes Act de 1928, la Banque d'Angleterre avait déjà le droit de prendre tout l'or détenu en Grande-Bretagne pour compte privé, mais pour apprécier l'étendue des droits réservés à la Banque d'Angleterre, il convient de se reporter aux textes.

Nous donnons ci-dessous le texte de l'article en question et un extrait des débats à la Chambre des Communes lors de l'adoption d'un amendement important.

L'article 11 du Currency and Bank Notes Act de 1928 est rédigé comme suit :

« (1) Afin de concentrer les réserves d'or et d'assurer des économies dans l'usage de l'or, les stipulations suivantes du présent article auront effet tant que le paragraphe (1) de l'article 1 du Gold Standard Act de 1925 demeurera en vigueur.

« (2) Toute personne *dans le Royaume-Uni* possédant de l'or en pièces et en lingots d'un montant supérieur en valeur à 10.000 livres, devra, si elle en est requise par écrit par la Banque, fournir sur le champ par écrit à la Banque le détail de l'or en pièces et en lingots détenu par cette personne, et elle devra, si elle en est requise par la Banque, vendre à la Banque en totalité ou en partie lesdits lingots ou pièces autres que ceux d'entre eux qui sont détenus de bonne foi pour être exportés immédiatement ou qui sont nécessaires de bonne foi pour des besoins industriels, la Banque versant en paiement, dans le cas de pièces, la valeur nominale de ces pièces, et, dans le cas de lingots, un prix établi d'après le prix fixé à l'article 4 du Bank Charter Act de 1844. »

Dans sa rédaction originale, ce projet de loi ne comprenait pas les mots « Dans le Royaume-Uni », mais, au cours des débats à la Chambre des Communes, feu Sir Laming Worthington Evans, ministre chargé du projet, proposa un amendement qui contenait ces mots et déclara :

« Ceci est destiné à montrer clairement, sans qu'il reste même l'ombre d'un doute, que cet article est destiné à empêcher la thésaurisation de l'or en Angleterre. Cet article n'a pas pour but d'empêcher de détenir de l'or en Angleterre pour le compte de banques et de particuliers étrangers. Tel est le but de cet article. Et, comme ce but n'est pas exprimé très clairement, nous ajoutons ces mots. »

Il apparaît donc bien que l'intention du Gouvernement n'était pas d'empêcher la détention d'or pour compte étranger. Et, même s'il était possible d'interpréter cette loi comme lui donnant une telle autorisation, le Gouvernement britannique hésiterait certainement à prendre des mesures de nature à nuire au marché de l'or de Londres.

# SITUATION DES MARCHÉS MONÉTAIRES EUROPÉENS

SITUATION DES BANQUES D'ÉMISSION									
	ENCAISSE métallique	BILLETTS en circulation	DÉPÔTS publics et privés	FORTE-FEUILLE et avances	RESSOURCES DISPONIBLES pour les règlements extérieurs			TAUX de l'escompte	VALEUR AU COURS du change de la monnaie nationale (1)
					Encaisse-or	Fonds à l'étranger	Effets sur l'étranger		
<b>FRANCE</b> (Banque de France)	77.558,0 74.429,2 75.097,3 - 6.767	79.474,2 81.023,7 82.853,4 - 2.369	18.108,2 14.365,1 14.365,6 + 4.752	7.613 9.129 9.404 + 8.079	77.055,0 78.971,5 74.613,3 - 2.362	16 (3) 12 (3) 12 (3) - 2.888	880 (4) 822 (4) 822 (4) - 598	2 1/2 3 3 + 1/2	100 100 100 99,17
<b>ALLEMAGNE</b> (Reichsbank)	8.809 8.382 2.476 - 3.088	31.037 31.245 22.342 + 342	3.925 3.328 3.328 + 0,66	18.079 18.358 30.540 + 2.166	2.287 2.028 1.442 - 3.409	42 41 49 - 541	" " " "	4 4 4 "	99,97 99,05 - 0,66 63,92
<b>ANGLETERRE</b> (Banque d'Angleterre)	195.333 195.542 195.616 24.284	366.662 367.402 878.779 46.076	163.555 160.044 148.899 19.564	19.496 18.028 16.677 2.144	190.302 190.379 191.081 23.513	" " " "	" " " "	2 2 2 "	69,11 69,45 - 0,25 99,86
<b>BELGIQUE</b> (Banque nationale)	9.383 9.869 9.817 + 120	12.059 12.136 12.264 - 865	2.135 1.814 1.596 + 51	2.872 2.801 2.637 - 386	9.742 9.628 9.581 + 108	" " " "	" " " "	3 1/2 3 1/2 3 1/2 "	99,86 99,32 99,78 - 0,25
<b>ESPAGNE</b> (Banque d'Espagne)	2.319 2.325 2.386 14.412	4.729 4.748 4.668 23.220	1.134 1.077 1.002 5.240	2.713 2.620 2.611 13.041	2.361 2.262 2.262 11.139	978 281 283 1.384	" " " "	6 6 6 "	41,45 41,79 42,04 99,63
<b>ITALIE</b> (Banque d'Italie)	9.537 (5) 9.544 (5) 9.235 (5) - 1.627	17.554 17.072 17.414 - 207	2.764 2.316 1.731 - 287	1.753 1.754 1.736 + 628	9.537 9.514 9.235 - 1.637	368 112 59 - 1.078	" " " "	3 3 3 "	97,78 97,31 + 0,18 99,69
<b>PAYS-BAS</b> (Banque néerlandaise)	9.711 8.408 8.332 - 1.623	9.136 9.211 9.247 - 728	2.523 1.133 1.068 - 1.298	1.753 1.754 1.736 + 628	9.430 8.138 8.068 - 1.686	14 14 13 - 755	" " " "	2 1/2 2 1/2 2 1/2 "	99,63 99,66 + 0,23 98,46
<b>ROUMANIE</b> (Banque nationale)	1.651 1.660 1.582 - 137	3.181 3.178 3.279 + 4	1.141 1.137 1.117 + 5	1.378 1.357 1.385 + 165	1.518 1.533 1.528 + 59	24 22 33 - 72	" " " "	6 6 6 "	98,46 98,46 97,46 + 0,34
<b>SUISSE</b> (Banque nationale)	9.340 9.045 8.599 - 3.869	6.851 6.844 6.921 - 810	3.710 2.746 2.374 - 2.759	524 569 668 + 403	9.340 9.045 8.599 - 3.869	96 10 1 - 32	" " " "	2 2 2 "	100,10 99,63 99,62 + 0,19
<b>TCHÉCOSLOVAQUIE</b> (Banque nationale)	1.439 1.810 1.842 "	4.130 3.481 3.494 "	661 489 "	1.077 985 "	1.291 1.677 1.677 "	585 41 "	" " "	3 1/2 3 1/2 3 1/2 "	99,64 100,13 100,13 "

(1) Calculée en % d'après le cours du change à Paris.  
 (2) Les conversions sont effectuées sur la base du pair métallique établi par la loi du 25 juin 1938 soit 65,5 mgr. d'or à 0,900 pour un franc.  
 (3) En ce qui concerne l'Angleterre et l'Espagne, les variations de l'unité monétaire entraînent toute signification à une conversion en unités nationales.  
 (4) Portefeuille de devises étrangères à vue.  
 (5) Non compris l'encaisse indisponible.  
 (6) La loi du 17 février 1934 a dévalué d'un 1/6 la couronne tchécoslovaque. La parité métallique avec le franc s'établit ainsi à 63 fr. 0195 pour 100 couronnes (précédemment : 100 couronnes = 75.6234 francs).

**Situation monétaire de quelques pays extra-européens**

		FIN	FIN	FIN	VARIATIONS	
		janv.	févr.	mars	de	
		1934	1934	1934	fin mars	
					1933	
					à	
					fin mars	
					1934	
ÉTATS-UNIS.	Trésor.	Encaisse : or . . . . . (millions de \$)	4.095	7.401	7.695	»
		— argent . . . . .	558	558	559	»
		Certificats d'or émis . . . . .	3.738	4.098	4.498	»
		Certificats d'argent émis . . . . .	494	497	499	»
		Greenbacks et billets du Trésor . . . . .	344	344	345	»
	Banques de réserve fédérale.	Encaisse : certificats d'or . . . . .	3.560	3.931	4.314	»
		— autres monnaies lé-gales . . . . .	—	248	291	»
		dont : déposée chez les agents de réserve . . . . .	—	2.542	2.875	»
		Circulation : Federal Reserve Notes . . . . .	—	3.135	3.120	»
		Taux officiel d'escompte (New-York) . . . . .	o/o	2 o/o	1 1/2	1 1/2
ARGENTINE.	Valeur au change de la piastre-or . . . . .	37.47	36 53	35.43	— 25.25	
BRESIL.	Valeur au change du milreis . . . . .	45.05	43.40	43.86	— 24.78	
CHILI.	Valeur au change du peso . . . . .	—	»	»	»	
ÉGYPTE.	Valeur au change de la livre égyptienne . . . . .	63.98	62.17	62.51	— 7.22	
INDE.	Or ( <i>currency reserve</i> et <i>gold standard</i> réserve) . . . . . (milliers de livres)	33.297	33.297	33.292	»	
	Argent ( <i>currency reserve</i> ) . . . . .	77.332	74 205	73.432	»	
	Valeur au change de la roupie . . . . .	63.92	62.11	62.45	— 8.21	
JAPON.	Encaisse-or de la Banque du Japon . . . . . (millions de yen)	425	425	425	»	
	Circulation des billets . . . . .	1.361	1.188	1.271	»	
	Valeur au change du yen . . . . . %	37.49	35.82	36.20	— 6 95	

NOTA. — Étant donné l'instabilité de certaines unités monétaires détachées de l'or, le montant des encaisses métalliques et des billets en circulation a été porté en monnaie nationale.

La valeur au change des unités monétaires est évaluée d'après les cours cotés à Londres, en tenant compte de la valeur au change de la £ par rapport au franc.

SITUATION DES MARCHÉS MONÉTAIRES EUROPÉENS

SITUATION DES BANQUES D'ÉMISSION										TAUX de l'escompte	VALEUR AU COURS du change de le monnaie nationale (1)
ENCAISSE métallique	BILLETTS en circulation	Dépôts publics et privés	PORTE-FEUILLE et avances	RESSOURCES DISPONIBLES pour les règlements extérieurs			Effets sur l'étranger	Taux	%	%	
				Encaisse-or	Fonds à l'étranger						
En millions de francs (2)											
FRANCE (Banque de France)	76.819 78.076 80.193 - 2.044	81.802 79.992 82.058 - 2.650	16.223 18.616 18.479 - 1.235	8.956 8.304 71.466 + 1.897	75.756 71.466 73.548 - 2.670	14(3) 14(3) 13(3) - 264	819(4) 848(4) 920(4) - 264	3 2 1/2 2 1/2	100 100 100		
ALLEMAGNE (Reichsbank)	3.428 3.179 1.491 - 561	22.182 22.101 22.963 + 1.793	3.184 3.269 3.789 + 1.072	20.261 20.189 22.089 + 1.281	1.246 791 497 - 720	31 45 40 - 474		4 4 4	98,14 97,48 96,87 - 2,22		
ANGLETERRE (Banque d'Angleterre)	195.554 195.552 195.610 24.292	573.704 378.111 381.690 46.982	142.290 149.492 150.456 18.724	15.903 16.404 16.984 2.039	191.172 191.383 191.460 23.662			2 2 2	62,42 61,99 61,64		
BELGIQUE (Banque nationale)	9.826 9.806 9.652 - 81	12.291 12.483 12.356 - 286	1.593 1.371 1.247 + 96	2.719 2.707 2.491 - 297	9.594 9.578 9.415 - 58			3 3 3	99,75 99,89 99,78 - 0,42		
ESPAGNE (Banque d'Espagne)	2.941 2.944 2.948 14.500	4.649 4.697 4.532 22.636	1.110 1.169 1.108 5.560	2.549 2.476 2.473 12.310	2.262 2.268 2.263 11.143	287 284 283 1.402		6 6 6	42,06 42,18 42,08		
ITALIE (Banque d'Italie)	9.188(5) 8.958(5) 8.690(5) - 2.781	17.446 17.314 17.315 - 188	2.091 2.319 1.710 - 298	7.368 6.587 7.194 - 278	9.158 8.986 8.690 - 2.781	53 47 46 - 386		3 3 3	96,14 96,33 96,51 - 3,24		
PAYS-BAS (Banque néerlandaise)	8.979 8.556 8.880 + 757	9.794 9.345 9.045 - 411	910 1.249 1.776 + 781	2.142 1.781 1.777 + 485	8.122 8.305 8.633 + 787		12 14 14 - 787	2 1/2 2 1/2 2 1/2	99,97 100,11 100,21 + 0,80		
ROUMANIE (Banque nationale)	1.579 1.590 1.597 + 24	3.245 3.209 3.200 - 60	1.123 1.146 1.162 - 4	1.333 1.056 1.005 - 522	1.532 1.535 1.542 + 59	32 15 15		6 6 6	99,13 99,18 99,13 + 0,65		
SUISSE (Banque nationale)	8.046 8.059 8.062 - 1.161	6.834 6.668 6.777 - 547	1.997 2.189 2.241 - 227	700 651 823 + 447	8.046 8.059 8.062 - 1.161	15 36 40 + 28		2 2 2	99,70 100,08 100,06 + 0,46		
TCHÉCOSLOVAQUIE (Banque nationale)	1.842 1.841 1.827 - 1	3.303 3.264 3.481 - 1	474 579 597 - 1	830 876 957 - 1	1.678 1.678 1.680 - 1	23 17 8 - 1		3 1/2 3 1/2 3 1/2	100,13 100,29 99,89 - 1		

(1) Calculée en %, d'après le cours du change à Paris.  
 (2) Les conversions sont effectuées sur la base du pair métallique établi par la loi du 25 juin 1928, soit : 65,5 mgr d'or à 0,900 pour un franc.  
 En ce qui concerne l'Angleterre et l'Espagne, les variations de l'unité monétaire enlèvent toute signification à une conversion en francs et les chiffres ont été portés en unités nationales.  
 (3) Portefeuille de devises étrangères à vue.  
 (4) Erets négociables achetés à l'étranger.  
 (5) Non compris l'encaisse disponible.  
 (6) La loi du 17 février 1934 a dévalué d'un 1/6 la couronne tchécoslovaque. La parité métallique avec le franc s'établit ainsi à 63 fr. 0195 pour 100 couronnes (précédemment : 100 couronnes = 75.6284 francs).

**Situation monétaire de quelques pays extra-européens.**

		FIN avril 1934	FIN mai 1934	FIN juin 1934	VARIATIONS de fin juin 1933 à fin juin 1934	
ÉTATS-UNIS.	Trésor.	Encaisse-or . . . . . (millions de \$)	7.779	7.866	7.930	»
		Encaisse-argent . . . . .	566	568	568	»
		Certificats d'or émis . . . . .	4.778	4.836	4.956	»
		Certificats d'argent émis . . . . .	501	497	496	»
		Greenbacks et billets du Trésor . . . . .	343	343	345	»
	Banques de réserve fédérale.	Encaisse . certificats d'or . . . . .	4.522	4.678	4.807	»
		— autres monnaies lo- gales . . . . .	—	241	238	»
		dont : déposé chez les agents de réserve . . . . .	—	2.989	3.074	»
		Circulation : Federal Reserve Notes . . . . .	3.108	3.112	3.102	»
		Taux officiel d'escompte (New- York) . . . . .	—	1 ½	1 ½	— 1
ARGENTINE.	Valeur au change de la piastre-or . . . . .	%	33.89	33.66	— 27.12	
BRESIL.	Valeur au change du milreis . . . . .	—	43.56	44.66	— 19.40	
CHILI.	Valeur au change du peso . . . . .	—	»	»	»	
ÉGYPTE.	Valeur au change de la livre égyptienne . . . . .	—	62.48	62.05	— 6.89	
INDE.	Or (currency reserve et gold standard reserve) . . . . . (milliers de livres)	33.314	33.314	33.314	»	
	Argent (currency reserve) . . . . .	—	78.000	72.280	— 7.86	
	Valeur au change de la roupie . . . . .	o/o	62.42	61.99	— 485	
JAPON.	Encaisse-or de la Banque du Japon . . . . . (millions de yen)	429	452	485	»	
	Circulation des billets . . . . .	—	1.272	1.195	— 1.294	
	Valeur au change du yen . . . . .	o/o	35.95	36.02	— 35.70	

NOTA. — Étant donné l'instabilité de certaines unités monétaires détachées de l'or, le montant des encaisses métalliques et des billets en circulation a été porté en monnaie nationale.

La valeur au change des unités monétaires est calculée d'après les cours cotés à Londres, en tenant compte de la valeur au change de la £ par rapport au franc.

P. R.